

# Prolongation des mesures fiscales en faveur du secteur agricole

[Imprimer](#)

Création : 2 juillet 2013

Voilà une décision qui va dans le sens de la proposition de Loi co-signée par Valérie WARZEE-CAVERENNE (n°2554) en faveur de l'aide aux agriculteurs, elle s'en réjouit !

## **Sabine LARUELLE**

Ministre des Classes Moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

-

## **Porte-parole**

Van Malleghe Sophie

0479/560.567

Bruxelles, le 1 juillet 2013

## **Communiqué de presse**

### **Prolongation des mesures fiscales en faveur du secteur agricole**

Sabine Laruelle, Ministre fédérale de l'Agriculture, se réjouit de l'accord intervenu dans le cadre de la confection du budget qui permet de prolonger les mesures fiscales en faveur des familles d'agriculteurs.

Tant la Ministre Laruelle que les organisations agricoles ont plaidé activement pour cette prolongation qui permet une réduction de 4% de l'impôt des personnes physiques sur certaines aides européennes et une exonération sur les aides à l'investissement. Pour les sociétés, l'accord prolonge également la réduction à 5% du taux de taxation sur les aides à l'investissement.

**Sabine Laruelle** : « *J'ai plaidé pour rendre ces mesures fiscales pérenne dans le temps ou, du moins, jusqu'à la fin de la programmation de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) de manière à assurer un minimum de prévisibilité au secteur et de cohérence par rapport aux modes d'allocation des aides agricoles. Cette prolongation est un pas dans la bonne direction !* ».